

Commune de Chanteuges

Procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 23 septembre 2022.

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 23 septembre sous la présidence de Mme Roux, Maire de Chanteuges et en présence de Romain BAYOUT, Colette BERAUD, Pascal COMBRE, Véronique LEBRETON, Annie PAGE, Nicolas PORTAL, Arnaud TESTUD, Hervé VISSAC, Julien VIZADE, Romain BAYOUT est nommé secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 20h30.

Nicolas Mathieu arrive à 20h40 et ne prend pas part au « point n°1 » ci-dessous :

1) Validation du PV de la séance précédente.

Le conseil valide le PV de la séance précédente du 23 Juin 2022 qui comptait 6 points à l'ordre du jour

Vote : 10 pour / 10.

2) Règlement de la salle des fêtes et de la salle des associations.

Afin d'avoir des règles bien établies, un règlement commun a été mis en place, concernant la salle des fêtes et la salle des associations. Il n'y aura pas de changement à propos du système de location, la gratuité des salles, aux associations de la commune, reste un point primordial dans ce règlement. Afin de le connaître plus en détails, il sera disponible sur le site internet de la commune, dès son retour de préfecture.

Vote : 11 pour

3) Achat de terrains.

Après étude en réunion de travail, l'ensemble du conseil municipal a décidé d'acheter deux terrains sur la commune.

. Le 1^{er} concerne le terrain de Jean COUDERT, terrain constructible sur la parcelle AH 338, à l'adresse suivante : 8 route du haut allier, 43300 CHANTEUGES, d'une superficie de 536 m2 et pour un tarif de 9000€.

Vote : 10 pour / 1 Abstention Julien VIZADE

. Le second concerne un terrain non constructible au-dessus de la nouvelle STEP, appartenant à Mme Eulalie Patricia. Cette parcelle cadastrée AC 175, au lieu-dit Pont vieux, 43300 CHANTEUGES sera achetée au prix de 4€/m2, sur une surface de 220m2, soit un prix global de 880€ pour être en accord avec le prix du m2 payé pour le terrain de la station d'épuration.

Il y a 2 mois d'attente entre la délibération prise en conseil municipal et la vente finale, donc celle-ci aura lieu le 29 Novembre.

Vote : 11 pour

4) Adoption des statuts modifiés de l'agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire.

Ayant adhéré à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire, le conseil municipal vote l'adoption de leurs statuts modifiés.

Vote : 10 pour / 1 abstention Nicolas MATHIEU

5) Adoption du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Loire 2022-2027

L'aire des gens du voyage est une compétence départementale. Le département donne alors une liste pour chaque aire, des réparations à faire ou des nouveaux projets à mettre en place. Pour plus de clarté sur celle de Langeac, voici quelques chiffres : l'aire a été ouverte en 2012, avec 8 emplacements. Elle est ouverte de décembre à avril, pour un tarif de 2€ / jour / emplacement, et de 0.1€ du KWh. Une caution de 50€ y est demandée.

Ce qui ressort de cette liste, c'est que l'aire est peu utilisée car mal située (peu d'ombre), et il y sera rajouté de la signalétique ainsi qu'un disjoncteur extérieur, afin d'éviter à un électricien agréé de venir remettre le courant lors de coupures.

Pour en savoir plus sur chaque site, les « fiches actions » sont consultables dans le schéma joint à la délibération.

Vote : 11 pour

6) Horaires des agents techniques.

Le conseil municipal a décidé de modifier les horaires de travail des employés communaux. Compte tenu du « lever du jour » : à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 mars, les employés à plein temps commenceront à 8h00 au lieu de 7h30

- « horaires d'hiver » 8h00-12h00 13h30-17h00,

- « horaires d'été » 7h30-12h00 13h30-17h00.

Ce changement d'horaire diminuera leur temps de RTT de 202 h à 138h/an.

Concernant l'employée qui travaille à mi-temps, elle aura un cumul de 19h de travail, qu'elle effectuera aux moments les plus nécessaires durant l'année.

Vote : 11 pour

L'ordre de jour étant terminé, Madame le Maire lève la séance à 21h15.

*Mme la Maire
Sandrine Roux*



Romain BAYOUT